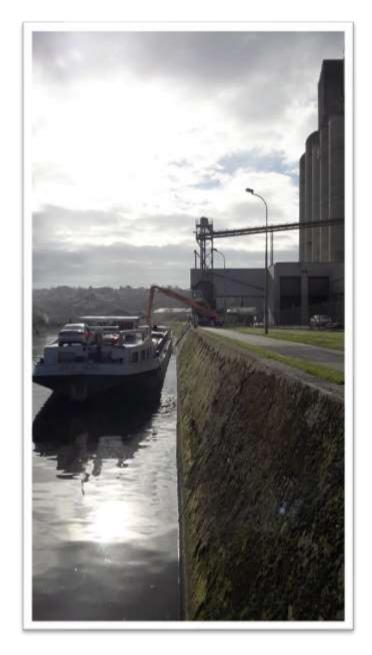


Port autonome de Namur

Rapport 2020 annuel

Photo de couverture Namur, le 21 mars 2021, rive gauche de la Sambre Antoine Dugardin



Floreffe, Déchargement aux Silos de Floreffe, Alia2 Rive droite de la Sambre Ann-Françoise Wiame

Bonjour à toutes et à tous,

Quelle année particulière que 2020!

Je vous parlais déjà en 2019 des circonstances économiques difficiles qui avaient affectées notre économie, en espérant que tout cela puisse se redresser l'année nouvelle venue. Quelle ne fut pas notre surprise à tous d'être assailli par ce vilain virus qui s'attaqua à notre société dans tous ses recoins.

Le Port autonome de Namur (PAN) ne fut pas une exception et l'année 2020 fut un peu en demi-teinte. En télétravail, l'équipe n'a néanmoins pas ménagé ses efforts afin de permettre à pas moins de 4,5 millions de tonnes (4.413.382 t) d'être transportées, avec 88% passant par la voie d'eau. Ceci représente malgré tout une diminution de 13,2 % par rapport à l'année 2019. L'année s'est cependant terminée avec un bénéfice record de 514.300,51 €, pour partie dû à des revenus exceptionnels.

Nos concessionnaires furent également durement touchés, le PAN essayant de les aider lorsque le besoin s'en faisait ressentir. Néanmoins ces derniers ne se sont pas laissés abattre et ils ont continué à améliorer leurs concessions, par exemple :

- MEUSE & SAMBRE a érigé à Seilles un grand hall afin de pouvoir construire et réparer les bateaux sous couvert;
- BRICOPLAN IT à Jambes a agrandi son site d'exploitation de manière significative, évacuant les terres excavées par la voie d'eau.

Malgré une pause des chantiers pour cause de COVID, le réaménagement du point de chargement de Maizeret s'est concrétisé tout en assurant une plus grande sécurité des usagers du RAVEL et des usagers de la RN90. De même, Le Port a procédé à la construction d'un nouveau bâtiment abritant des sanitaires, douches et un local de rangement au Port Henri Hallet, à Jambes. Ces infrastructures sont destinées aux plaisanciers et à la clientèle de la Capitainerie de Jambes et accessibles aux PMR.

Il est également bon de noter que notre portefeuille de terrains s'est étendu d'un gros hectare par l'acquisition du site du Grogneaux à Tamines (ancien arsenal des pompiers) portant le tout à 160 Ha.

La plaisance a vu également quelques changements avec le nouveau contrat de concession des ports Henri Hallet et d'Amée conclus avec les Capitaineries namuroises d'une part, et surtout de l'interdiction de déplacement et la fermeture du secteur Horeca. Nos deux nouveaux vaillants Capitaines ne s'en sont pas laissés compter et on redoubler d'ardeur lorsque les terrasses ont pu rouvrir. Leur année, quoique courte, n'en fut néanmoins pas si mauvaise, toutes proportions gardées.

Notre petite équipe s'est à son tour également légèrement transformée. Madame Mertens, assistante administrative, ayant accepté un nouveau challenge, fut remplacée par Madame Fontaine. Nous souhaitons bon vent à l'une et bienvenue à l'autre.

Voilà en résumé quelques points marquants de cette année spéciale. Je vous invite maintenant à vous plonger dans la lecture de ce rapport annuel qui, je l'espère, apportera les réponses aux questions que vous vous posez.

A l'année prochaine et prenez soin de vous!

Dominique de Paul

Directeur

Table des matières

1		Le Port autonome de Namur	6
	1.1	Les missions du PAN et le Contrat de gestion	6
		1.1.1 Les missions du PAN	6
		1.1.2 Le Contrat de Gestion	6
	1.2	Organisation du PAN	8
		1.2.1 Le Conseil d'Administration	8
		1.2.2 Le Bureau Exécutif	. 10
		1.2.3 Le Comité d'Audit	. 11
		1.2.4 Le Service de Gestion	. 12
	1.3	Les mesures de contrôle	. 15
		1.3.1 La séparation des fonctions	. 15
		1.3.2 Le Réviseur d'entreprises	. 15
		1.3.3 La Cour des comptes	. 15
		1.3.4 Le Ministère des Finances (ISoc)	. 15
		1.3.5 Les Rapports financiers envoyés au Ministre de tutelle	. 15
	1.4	La salle des cartes	. 17
		1.4.1 La Sambre, de Moignelée à Auvelais	. 17
		1.4.2 La Sambre, de Moustier à Franière	. 19
		1.4.3 La Sambre, de Floriffoux au confluent avec la Meuse	. 20
		1.4.4 La Meuse, de Heer-Agimont au Port de Plaisance de Jambes	. 22
		1.4.5 La Meuse, de Jambes-Enhaive à Andenne	. 24
	1.5	Les conditions d'installation et de tarification	. 31
2		Le bilan des activités 2020	. 32
	2.1	Le tonnage transporté par voie d'eau	. 32
		2.1.1 Au sein du territoire wallon	. 32
		2.1.2 Au sein de la province de Namur	. 32
		2.1.3 Au sein du Port autonome de Namur	. 35
	2.2	L'occupation des sites	. 37
	2.3	Les activités développées	. 38
	2.4	Le tourisme fluvial	30

	2.4.1 Le Port de plaisance Henri Hallet à Jambes	40
	2.4.2 Le Port de plaisance d'Amée	40
	2.4.3 Le Port de plaisance de Lives-sur-Meuse	41
	2.4.4 Activité 2020	42
3	La stratégie	43
3.1	La raréfaction des terrains disponibles	43
3.2	La courbe concave d'évolution du trafic à la voie d'eau	44
3.3	L'apport du PAN aux questions climatiques, environnementales et à la diver 46	rsification des activités
3.4	La fin du Contrat de Gestion	47
4	Le bilan financier	48
4.1	Bilan	48
	4.1.1 Actif	48
	4.1.2 Passif	48
4.2	Compte de résultats	49
4.3	Affectations et prélèvements	49
4.4	Rapport de rémunération	49
5	Les travaux d'infrastructure	51
5.1	Travaux subsidiés par le SPW	51
5.2	Travaux non subsidiés	52
5.3	Installations ou aménagements réalisés par les usagers	52
6	Coups de pouce	54
7	Environnement	55
8	Focus on les bateliers	57



Henosa, Sambre à hauteur de Flawinne, le 22 avril 2021

André Bertrand

1 Le Port autonome de Namur

Le Port autonome de Namur (PAN) fut créé par la loi du 20 juin 1978. Le PAN est une Unité d'Administration publique constituée par l'association de la Région wallonne, de la Province de Namur, de la Ville de Namur, de la Ville d'Andenne, de la Commune de Floreffe, et du Bureau économique de la Province de Namur (BEP).

1.1 Les missions du PAN et le Contrat de gestion

1.1.1 Les missions du PAN

Le PAN a pour missions l'aménagement et l'équipement des zones portuaires et des zones industrielles afin de les mettre à disposition des utilisateurs de la voie navigable ou d'autres candidats investisseurs. Dans ce but, le PAN peut accorder des concessions et autorisations. Une redevance sera calculée en fonction de la superficie du site, de son équipement, de la longueur de son quai et de l'exploitation de ceux-ci.

Les zones gérées par le PAN (terrains, quais, murs de quai et bâtiments) se situent en Province de Namur, le long de la Meuse et de la Sambre. Elles s'étendent sur 160 hectares, principalement en "zone industrielle" au plan de secteur. Ces zones sont soit propriété du PAN, soit propriété de la Région remises en gestion au PAN pour qu'il y développe ses missions.

Celles-ci sont précisées dans le contrat de gestion et sont détaillées en 4 rubriques :

- Missions de développement économique et territorial
- Missions de mobilité et de développement multimodal
- Missions d'entreprise régionale performante
- Missions de développement du tourisme fluvial

1.1.2 Le Contrat de Gestion

Le Contrat de Gestion, passé entre le Gouvernement wallon et le PAN, est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 5 années. Le Gouvernement wallon a décidé de le prolonger afin d'en permettre une révision en profondeur. Celle-ci est en cours, notamment avec l'aide d'un cabinet externe.

Ce contrat détermine les droits et obligations des deux parties ainsi que les règles et les modalités selon lesquelles le PAN exécute les missions de service public qui lui sont confiées par la Région wallonne.

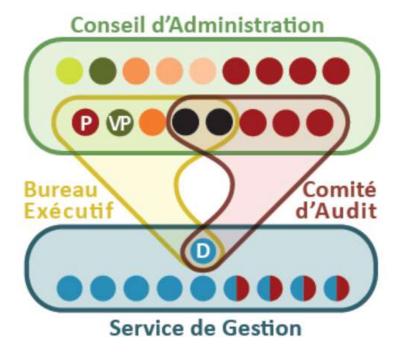
Plus précisément, le présent Contrat définit :

- les rôles du PAN, en particulier les activités qu'il doit assumer en vue de l'exécution de ses missions de service public;
- le mécanisme et les modalités de financement de ces activités ;
- les services offerts par le SPW MI pour l'aboutissement de ces missions :
- la communication et l'évaluation ;
- les modalités de mise en œuvre et de suivi du contrat de gestion ;
- les modalités de modifications et de fin du contrat ;
- les indicateurs de suivi, de résultats et de performance des activités du PAN;
- la mise en place d'une plate-forme des Ports wallons pour créer des synergies à l'échelle wallonne en vue du développement du trafic fluvial.

Les missions du PAN sont plus précisément reprises au Titre II et à l'article 6, sa mission principale étant le développement des activités économiques liées à la voie d'eau.

L'application du Contrat de Gestion a initié la création de la plate-forme des Ports wallons, ayant pour mission de définir des synergies stratégiques à l'échelle de la Wallonie et d'initier les collaborations souhaitables pour développer le transport fluvial.

1.2 Organisation du PAN



Le Port autonome de Namur est organisé autour de quatre éléments structurels :

1. Le Conseil d'Administration

Il assume la responsabilité de la gestion globale du PAN et assure les prises de décisions majeures.

2. Le Bureau Exécutif

C'est l'organe restreint de gestion qui permet une prise de décision plus dynamique pour des matières déléguées par le Conseil d'Administration.

3. Le Comité d'Audit

Il assure un contrôle sur les opérations comptables et les aspects financiers en général.

4. <u>Le service de gestion</u>

Il assure la gestion journalière du PAN.

Ces quatre éléments sont décrits ci-après.

1.2.1 Le Conseil d'Administration



Le Conseil d'Administration gère le PAN. Il est constitué de 15 membres. Deux commissaires désignés par le Gouvernement wallon sont chargés de son contrôle.

Son rôle est de nature décisionnelle. Il se réunit au minimum 6 fois par an et au maximum 12 fois durant l'année.

Le Conseil d'Administration est habilité à prendre toutes les décisions en matière :

- de stratégie de développement du PAN ;
- d'investissements en infrastructures ou en acquisition de matériel, ainsi que l'approbation des marchés publics y relatifs;
- de marchés de services (ex. réviseur, secrétariat social, gestion des ports de plaisance) ;
- d'attribution des concessions et de leur suivi ;
- de maintenance et d'exploitation du PAN.

Les commissaires du Gouvernement veillent, quant à eux, au bon respect de l'exécution des lois, décrets et règlements. Ils disposent d'un droit de véto à l'encontre des décisions prises par le Conseil d'Administration lorsque celles-ci contreviennent au cadre légal et réglementaire.

Composition du Conseil d'Administration en 2020 :

PRESIDENT

Monsieur Bernard ANSELME Représentant la Région wallonne Durée du mandat : 2014-2019

SUPPLÉANT DU PRESIDENT

Monsieur Robert JOLY

VICE-PRESIDENT

Monsieur Marc BRUYR Représentant le BEP Expansion

Economique

Durée du mandat : 2018-2024

SUPPLÉANTE DU VICE-PRESIDENT

Madame Anne ROMAINVILLE Représentant le BEP Expansion

Economique

ADMINISTRATEURS EFFECTIFS ADMNISTRATEURS SUPPLEANTS

Région wallonne Durée du mandat : 2014-2019 ¹

Madame Fabienne BALFROID Monsieur Nicolas VAN YDEGEM
Monsieur Marc DEHENEFFE Monsieur Francis COLLOT
Monsieur Pascal DE PAUW Monsieur Joaquim HERNANDEZ-

DISPAUX

Madame Sandrine LACROIX -

Monsieur Dimitri LHOSTE Monsieur Dimitri DELECAUT Monsieur Alain GENETTE (+ 2019) Monsieur Jacques MOISSE²

¹ Le mandat des administrateurs courait jusqu'en 2019 mais les nouvelles nominations des mandats des administrateurs n'ont eu lieu qu'au début 2021. Durant cette période, les administrateurs précédemment nommés ont poursuivi leur mission.

² L'Administrateur Jacques Moisse, suppléant de l'Administrateur Alain Genette décédé en 2019, participe à tous les Conseils d'Administration du Port autonome de Namur.

Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN Madame Véronique HANCE

Province de Namur Durée du mandat : 2018-2024

Monsieur Xavier GERARD Monsieur Bernard GUILLITTE

BEP Expansion Economique Durée du mandat : 2018-2024

Monsieur Yves EECKOUT Monsieur Fabien DETHIER

Ville de Namur Durée du mandat : 2018-2024

Monsieur Tanguy AUSPERT Madame Charlotte MOUGET

Ville d'Andenne Durée du mandat : 2018-2024

Monsieur Claude EERDEKENS Monsieur Guy HAVELANGE

Commune de Floreffe Durée du mandat : 2018-2024

Monsieur Benoit BOCA Madame Magali DEPROOST

Commune de Sambreville Durée du mandat : 2018-2024

Madame Lucy GREGOIRE Madame Amélie QUEVRIN

COMMISSAIRES du GOUVERNEMENT WALLON Désignation 2014

Monsieur Thibaut MOUZELARD, remplacé par Monsieur Claude BROUIR(désignation du 20 février 2020)

Monsieur Simon LACROIX, remplacé par Monsieur Xavier BORREY (désignation du 10.10 2019), ayant lui-même démissionné de ses fonctions en septembre 2020.

1.2.2 Le Bureau Exécutif



Le Bureau Exécutif est l'organe restreint de gestion qui se voit déléguer une partie des pouvoirs du Conseil d'Administration.

Il est composé du Président, du Vice-Président, d'un administrateur désigné par le Conseil d'Administration et des deux Commissaires du Gouvernement. Le Directeur est invité avec voix consultative.

Le Conseil d'Administration décide des missions déléguées au Bureau Exécutif. Elles sont les suivantes :

- les décisions relatives à la gestion courante du personnel du PAN, notamment le recrutement, la gestion des fautes graves, les démissions, les questions touchant à la rémunération, etc. Et ce dans les limites des inscriptions budgétaires votées par le Conseil d'Administration;
- l'approbation des dépenses en cas de raison impérieuse, quel que soit le montant ;
- les décisions portant sur des activités de prospection ;
- les décisions relatives à l'approbation des modes de passation, à la fixation des conditions et à l'approbation des marchés publics inférieurs à 60.000 €;

- les décisions relatives à la désignation d'experts, notamment les consultations d'ordre juridique ;
- les décisions relatives à l'attribution de subsides d'une valeur inférieure ou égale à 5.000 €;
- la préparation des Conseils d'Administration.

Le Bureau Exécutif fait rapport de ses décisions au Conseil d'Administration. Il se réunit maximum 18 fois par an.

En 2020, le Bureau Exécutif s'est réuni à 7 reprises.

Composition du Bureau Exécutif en 2020 :

- Monsieur le Président Bernard ANSELME
- Monsieur le Vice-Président Marc BRUYR
- Monsieur l'Administrateur Tanguy AUSPERT
- Monsieur le Commissaire Thibaut MOUZELARD, remplacé par Monsieur Claude BROUIR (désignation du 20 février 2020)
- Monsieur Simon LACROIX, remplacé par Monsieur Xavier BORREY (désignation du 10.10.19), ayant lui-même démissionné de ses fonctions en septembre 2020.

1.2.3 Le Comité d'Audit



Le Conseil d'Administration constitue en son sein un Comité d'Audit. Il est composé de 3 membres du Conseil d'Administration qui ne sont pas membres du Bureau Exécutif. Au moins un des membres du Comité d'Audit dispose d'une expérience pratique ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit. Le Directeur est invité avec voix consultative.

Les missions du Comité d'Audit sont celles définies par la loi. Elles sont éventuellement complétées par d'autres missions définies par le Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit est chargé, au minimum, de :

- la communication au Conseil d'Administration des informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels ;
- l'explication de la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés, ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le Comité d'Audit a joué dans ce processus ;
- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et la présentation des recommandations et/ou des propositions pour en garantir l'intégrité ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que du suivi de l'audit interne et de son efficacité ;
- le suivi du contrôle légal des comptes annuels, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire du Gouvernement.

Le Comité d'Audit fait régulièrement rapport au Conseil d'Administration sur l'exercice de ses missions, au minimum lors de l'établissement des comptes annuels.

Le Comité d'Audit se réunit maximum 3 fois par an.

En 2020, le Comité d'Audit ne s'est pas réuni.

Le Comité d'Audit du PAN est composé de 3 membres issus du Conseil d'Administration.

Composition du Comité d'Audit en 2020 :

- Monsieur l'Administrateur Dimitri LHOSTE, Président du Comité d'Audit
- Monsieur l'Administrateur Marc DEHENEFFE
- Monsieur l'Administrateur Pascal DE PAUW

1.2.4 Le Service de Gestion



Le Service de Gestion assure la gestion journalière du PAN.

Il se charge, entre autres, de:

- la préparation et de l'exécution des projets d'infrastructures et des projets d'acquisitions immobilières ;
- la demande et le suivi des subsides ;
- la gestion et le suivi des démarches en vue d'accueillir de nouvelles entreprises dans les zones portuaires ;
- la gestion des contrats de concession;
- la maintenance et l'entretien du domaine portuaire ;
- la soumission au Conseil d'Administration de toutes les propositions en matière d'investissement pour la réalisation de nouvelles infrastructures, pour l'attribution des concessions ou pour la gestion financière et budgétaire et de toutes questions liées à la gestion du domaine portuaire ;
- l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration.

Le personnel qui compose le Service de Gestion est constitué :

- d'agents du SPW mis à la disposition du PAN, à temps partiel, par le Gouvernement wallon ;
- d'agents contractuels recrutés par le PAN sous forme d'un contrat à durée indéterminée.

Les services du PAN sont installés Place Léopold, 3 à 5000 Namur

Téléphone : +32 (0) 81 24 09 50 Courriel : info@portnamur.be Site Internet : www.portnamur.be

Composition du Service de Gestion en 2019 :

DIRECTION

Monsieur Dominique de PAUL de BARCHIFONTAINE Agent contractuel +32 (0) 81 24 09 54 ddepaul@portnamur.be Définition de la stratégie, des objectifs, des prévisions et choix des actions à accomplir Contrôle de leur réalisation et prise d'éventuelles mesures correctives Gestion commerciale Direction de la gestion journalière du PAN

GESTION FINANCIERE ET COMPTABILITE

Monsieur Marc LAMIROY Agent contractuel +32 (0) 81 24 09 52 mlamiroy@portnamur.be Gestion comptable, financière et budgétaire, Déclarations TVA Facturations / suivi des paiements Référent du Réviseur d'entreprise et de la Cour des Comptes

Monsieur Claude MARTIN Agent SPW mis à disposition <u>cmartin@portnamur.be</u> (départ à la retraite en juin 2020) Gestion financière et budgétaire Relations internationales Gestion des assurances

Gestion du personnel

GESTION DES CONCESSIONS

Ann-Françoise WIAME Agent contractuel +32 (0) 81 24 09 51 afwiame@portnamur.be Accueil et suivi des candidats concessionnaires Rapport d'activité et Communication Projets environnementaux Représentante du PAN aux CA des Contrats de rivières « Haute Meuse » et « Sambre et Affluents » Conseiller en Prévention PAN / Secouriste

Madame Katty BOURGEOIS Agent SPW mis à disposition +32 (0) 81 24 09 56

Gestion et organisation administrative générale Contrats de concession - suivi

kbourgeois@portnamur.be

Contrats de concession - saivi Contrats annexes (hypothécaires, garantie, ...) Gestion des assurances Support secrétariat

TRAVAUX ET TECHNIQUE

Monsieur Vincent FELLER Agent SPW mis à disposition +32 (0) 81 24 09 55 vfeller@portnamur.be Responsable des marchés publics Relations avec la SPAQuE Chantiers d'investissement et d'aménagement Programmes européens

Monsieur Laurent CALAY Agent SPW mis à disposition +32 (0) 81 24 09 55 lcalay@portnamur.be Responsable des marchés publics Gestion des chantiers Gestion des bâtiments et des équipements liés à la plaisance

Madame Blandine LAHANTE Agent contractuel +32 (0) 81 24 09 55 Contrôle et suivi des chantiers Gestion des fournisseurs Entretien des bâtiments

blahante@portnamur.be

Monsieur Christian VOET Agent contractuel +32 (0) 81 24 09 59 cvoet@portnamur.be Gestion des états des lieux Marchés Publics

Contrôle et suivi des chantiers Gestion des fournisseurs Entretien des terrains et bâtiments Gestion des états des lieux Contrôle des zones portuaires

SECRETARIAT

Madame Sophie MERTENS Agent contractuel (départ le 28/02/20)

Remplacée par :
Madame Margaux FONTAINE
Agent contractuel
+32 (0) 81 24 09 50
info@portnamur.be

Gestion administrative et stocks
Accueil téléphonique et des visiteurs
Gestion du courrier / Agenda
Organisation de réunions et d'évènements
Secrétariat du Conseil d'Administration
Support à la comptabilité

1.3 Les mesures de contrôle

Outre le contrôle exercé par le Conseil d'Administration, le Bureau Exécutif, le Comité d'Audit et la Direction, des mesures complémentaires de contrôle sont appliquées par voie interne ou par voie externe indépendante.

1.3.1 La séparation des fonctions

Celle-ci découle :

- De l'AGW « WBFin » du 8 juin 2017 Unités d'administration publique (UAP) wallonnes
- Des arrêtés d'exécution du décret du 15 décembre 2011 (modifié par le décret du 17 décembre 2015)

Le PAN apporte une grande importance à ces dispositions, mises en place en 2019, de la façon suivante :

- Trésorier-receveur : Madame Margaux FONTAINE
- Trésorier-receveur suppléant : Madame Ann-Françoise WIAME
- Ordonnateur : Monsieur Dominique de PAUL de BARCHIFONTAINE
- Comptable : Monsieur Marc LAMIROY

1.3.2 Le Réviseur d'entreprises

Le réviseur d'entreprise est, en Belgique et au Luxembourg, un expert indépendant et impartial chargé de contrôler et de commenter les comptes annuels et la comptabilité d'une entreprise afin de vérifier s'ils sont conformes à la réalité et aux principes comptables.

Le mandat du réviseur a une durée de trois années et est renouvelable une fois.

A ce jour, ce mandat est exercé par le cabinet LAMBOTTE ET MONSIEUR de Namur. Ce cabinet en est à son deuxième mandat, courant jusqu'en 2022 pour les comptes annuels 2021.

1.3.3 La Cour des comptes

Le décret du 15 décembre 2011 définit les missions de la Cour des comptes.

Les missions menées en toute indépendance et en toute autonomie sont le contrôle externe des marchés publics et des opérations budgétaires, comptables et financières. La Cour des comptes intervient annuellement auprès du PAN.

La Cour des comptes publie le résultat de ses contrôles dans le Cahier d'observations. Ce document officiel est transmis annuellement au Parlement wallon.

1.3.4 Le ministère des Finances (ISoc)

Depuis l'exercice d'imposition 2019 (comptes clôturés au 31 décembre 2018), le PAN est soumis à l'impôts des sociétés.

1.3.5 Les Rapports financiers envoyés au Ministre de tutelle

A la fin de l'exercice comptable, le PAN établit ses comptes annuels tant en comptabilité générale que budgétaire. Elle constitue une liasse comptable avec ses annexes.

Le PAN suit un calendrier fourni par la CIF (Cellule d'Information Financière de la Région). Cette information concerne les budgets. Il y a 3 suivis budgétaires :

- L'exécuté N-1
- Le budget N
- Le prévisionnel N+1.

1.4 La salle des cartes

Le PAN gère des terrains et des sites qui lui sont confiés par la Région wallonne ou qui lui appartiennent. Ces sites répartis en zones portuaires disséminées le long de la Meuse et de la Sambre en Province de Namur. En voici un aperçu. A la fin de l'année 2020, la situation est telle que décrite ci-après.



La Sambre, de Moignelée à Auvelais

Dimensions maximales des bateaux admis :

Classe: Va – 2000 T - Longueur: 110 m - Largeur: 11,5 m - Tirant d'eau: 2,6 m - Tirant d'air: 5,3 m

S01 > Moignelée



Zone portuaire située dans la commune de Sambreville, en rive gauche de la Sambre. Elle est équipée d'un grand quai, d'une dalle de chargement (130 x

Accès : N90 : Accès direct E42:10 km Gare: 5 km Superficie: Totale: 133.989,1 m² Occupée: 78.762,0 m²

Non concédable : 55.227,1 m²

Longueur bord d'eau :

Totale: 420 m Dont quai: 130 m Concessionnaire: **DUTY LOGISTIC Produits transportés** par voie d'eau : Projet de transport en développement (grue, matériaux)

30 m) et d'un contournement du quai par le RAVeL.

S02 > Tamines Centre



Zone portuaire située dans la commune de Sambreville, au cœur de Tamines, en rive gauche de la Sambre. Elle est desservie par un réseau de rues et est équipée d'un quai.

Accès: N90:3 km E42:8 km Gare: 0,5 km Superficie:

Totale: 131.638,1 m² Occupée:

124.074,0 m² Disponible: 0 m² Non concédable : 7.564,1 m²

Longueur bord d'eau :

Totale: 980 m Dont quai: 115 m **Concessionnaires**:

MESTDAGH, TWO ELEC, **PRONERSERVIM** (Aldi), COMMUNE DE SAMBREVILLE, RM IMMOBILIÈRE, AUTOMAT 2000, **DEBILDE** BRICOLAGE, CINERGEC, MG POSE,

I.G.E.T.C., BRIGODE FINANCIAL, DEBROUX sprl, DEFITEC, NIKOLIC, LAMOLINE,

MENUISERIE VERVOTTE,

Accès:

PAPETERIE JET D'ENCRE, PNEUS Z, DEWITTE, I.D.E.G,

A.M.S.

DEMENAGEMENT, BD MONTAGE, Maxime ORTOLAN, DUVIVIER Laetitia, CARROSSERIE LINO CACCHIONE,

ANTIAK,

CCL IMMO (Etude notariale), Jean **DELCOMMINETTE** et

BRICOTAM

Produits transportés par voie d'eau : Rares transbordements ponctuels (accès routier par centre-ville)

S02' > Tamines Grogneaux



Zone portuaire située dans la commune de Sambreville, à la limite de Tamines vers Auvelais, en rive gauche de la Sambre. Elle est desservie par une rue principale (rue des Glaces) Elle est équipée d'un grand bâtiment et d'un quai.

N90:1 km E42:8 km Gare: 2 km Superficie: Totale: 10.970,0 m² Occupée (autorisation temporaire): 10.970,0 m² Disponible:

10.970,0 m²

Longueur bord d'eau : Totale: 211 m

Dont quai: 120 m **Concessionnaire: COMMUNE DE** SAMBREVILLE (acte d'autorisation d'occupation à titre

précaire)

Produits transportés par voie d'eau : transbordements ponctuels à initier

S03 > Auvelais



Zone portuaire située dans la commune de Sambreville, en amont de l'écluse d'Auvelais, en rive droite de la Sambre. Elle est équipée d'un quai bétonné et d'un contournement du quai par le RAVeL.

Accès : N90 : accès direct

E42 : 9 km Gare : 5 km **Superficie** :

Totale : 690,0 m² Occupée : 690,0 m²

Disponible : 0 m²

Longueur bord d'eau :

Totale: 110 m
Dont quai: 110 m
Concessionnaire:
BRUCO SUD

Produits transportés par

voie d'eau:

Déchets recyclables et résidus de démolition.

S04 > Auvelais-Solvay



Zone portuaire située dans la commune de Sambreville, en aval de l'écluse d'Auvelais, en rive gauche de la Sambre. Elle est équipée d'un point de chargement (Ducs d'Albe) par passerelle dans le bassin de virement ainsi que d'une zone multimodale de transbordement de

conteneurs (portique et zone bétonnée / pavée).

Accès : N90 : 1 km E42 : 8 km Gare : 3 km Superficie :

Totale: 92.258,90

m²

Occupée : 43.017,0 m² Disponible : 16.000

 m^2

Non concédable : 33.241,9 m²

Longueur bord d'eau :

Totale: 1480 m
Dont quai: 570 m
Concessionnaires:
SOBEMO, C.B.R.
CIMENTERIES
(SAGREY), IDEG, POI

(SAGREX), IDEG, POLICE LOCALE ZONE SAMSOM et ECODREAM S.A. Produits transportés par

voie d'eau :

Produits carriers, vrac et produits divers

1.4.2 La Sambre, de Moustier à Franière

Dimensions maximales des bateaux admis :

Classe: Va – 2000 T - Longueur: 110 m - Largeur: 11,5 m - Tirant d'eau: 2,8 m - Tirant d'air: 5,3 m



Zone portuaire située sur le territoire de la commune de Jemeppe-sur-Sambre, en amont de l'écluse de Mornimont, en rive gauche de la Sambre. Elle est équipée d'un quai.

Accès : N90: accès direct E42:9 km Gare: 3 km Superficie:

Totale: 9.831,7 m² Occupée: 1.598,0 m² Disponible (sans accès

routier): 8.233,7 m²

Longueur bord d'eau :

Totale: 180 m Dont quai: 180 m Concessionnaire: GLAVERBEL / AGC **GLASS EUROPE** Produits transportés par

voie d'eau: Sable de verrerie

S06/07 > Mornimont



Zone portuaire située sur le territoire de la commune de Jemeppe-sur-Sambre, en amont de l'écluse de Mornimont, en rives droite et gauche de la Sambre. Le bétonnage du quai rive gauche devrait être réalisé prochainement.

Accès:

N90: accès direct E42:9 km Gare: 3 km Superficie:

Totale: 133.989,9 m² Occupée: 1.025,0 m²

Disponible: 132.964,9 m² Longueur bord d'eau :

Totale: 300 m Dont quai: 90 m **Concessionnaire:** STEVENS RECYCLING Produits transportés par

voie d'eau: Vracs, pondéreux

S08 > Franière



Zone portuaire située sur le territoire de la commune de Floreffe, en aval de l'écluse de Floreffe, en rive droite de la Sambre. Cette zone n'est pas connectée Gare: 1 km à Sambre.

Cette zone qui abritait une ancienne boulonnerie, est en cours de réhabilitation. Accès:

N90:5 km E42:10 km Superficie:

Totale: 14.599,8 m² Occupée: 0 m² Disponible: 14.599,8 m²

Longueur bord d'eau : Le site n'est pas connecté à la voie

d'eau

Concessionnaire:

Zone libre

1.4.3 La Sambre, de Floriffoux au confluent avec la Meuse

Dimensions maximales des bateaux admis :

Classe: Va – 2000 T - Longueur: 110 m - Largeur: 11,5 m - Tirant d'eau: 2,8 m - Tirant d'air: 5,7 m

S11 > Floriffoux



Zone portuaire située sur le territoire de la commune de Floreffe, en aval de l'écluse de Floreffe et principalement en rive droite de la Sambre.
Cette zone est équipée de quais et d'un contournement du RAVeL.

Accès: N90:1 km E42:7 km Gare:2 km Superficie:

Totale : 79.024,5 m² Occupée : 77.164,5 m²

Disponible : 1.860,0

 m^2

Longueur bord d'eau :

Totale: 1160 m Dont quai: 830 m Concessionnaires:
HUBLET, SILOS de
FLOREFFE/Elia2,
B.P.M.N et BEP
ENVIRONNEMENT
Produits transportés
par voie d'eau:
Déchets ménagers,
céréales, matériaux de
construction, débris
de construction,

S12 > Malonne



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville de Namur, en rive gauche de la Sambre et principalement en amont du pont de Bauce.
Cette zone portuaire est équipée d'un bassin de virement avec quai.

Accès :

N90 : 1 km E42 : 9 km Gare : 2 km **Superficie** :

Totale: 200.593,4m² Occupée: 151.363,0 m² Disponible par prolongation d'emprise: 51.250,4

 m^2

Longueur bord d'eau :

Totale : 1150 m Dont quai : 115 m Concessionnaires:

terres contaminées

DENIMAT, ATELIERS CLASSIC BOATS, HYDROCAR EUROVIA, VEOLIA, ART & WOOD,

BEP-

ENVIRONNEMENT, WILMET, OWT (TEC Namur-Luxembourg), Dépannage DE GREEF

et JOASSIN

Produits transportés

par voie d'eau : Projet

en cours

S13 > Malonne Port



Zone portuaire non connectée à la voie d'eau, située sur le territoire de la Ville de Namur. Elle est située le long de la N90, au rond-point, à l'entrée du village de Malonne.

Cette zone est équipée de deux grands halls, d'une maison et d'une aire de parking. Très bonne visibilité.

Accès:

N90 : accès direct E42 : 9 km Gare : Namur, Floreffe Superficie:

Totale: 2.020,0 m²
Occupée: 2.020,0 m²
Disponible: 0 m²
Longueur bord d'eau:
Le site n'est connecté
à la voie d'eau
Concessionnaire:
ART & WOOD



S15 > Port public d'Hiver



Quai public situé sur le territoire de la Ville de Namur, en rive droite de la Sambre, en amont de l'écluse de Salzinnes. Ш est proche du centre de Namur et permet le transbordement de produits pour

les entreprises ne disposant pas d'une concession donnant directement sur la voie d'eau.

Accès : E42:15 km Gare: 3 km Superficie:

Totale: 1.450,00 m²

Longueur bord d'eau :

Totale: 110 m Dont quai: 110 m **Concessionnaires:** Quai accessible sur demande

Produits transportés par voie d'eau : transbordements

ponctuels

1.4.4 La Meuse, de Heer-Agimont au Port de Plaisance de Jambes

Dimensions maximales des bateaux admis :

Classe: Va - 2000 T - Longueur: 98 m - Largeur: 11,8 m - Tirant d'eau: 2,2 m - Tirant d'air: 6,7 m (5,33 m au pont de Dinant (cum.18926) et de 6,22 m au pont de Rouillon (cum.30475))

M01 > Heer-Agimont



Zone portuaire située sur le territoire de la commune de Hastière, en aval de Occupée : 590,6 m² la frontière française, en rive droite de la Meuse. Cette zone est équipée d'un quai bétonné.

Accès : N96:1 km Superficie:

Totale : 5.182,6 m² Libre: 4.592,0 m² Longueur bord

d'eau: Totale: 290 m Dont quai: 140 m Concessionnaire: AIS Diant (maison) Produits transportés par voie d'eau:

Transports ponctuels

M03 > Anhée



Zone portuaire située sur le territoire de la commune d'Anhée, en rive gauche de la Meuse et en amont de l'écluse de Hun. Cette zone portuaire est équipée d'un quai et d'un point de chargement avec passerelle.

Accès :

N96: accès direct Gare: 2 km Superficie: Totale: 5.166,0 m² Occupée : 5.166,0 m² Disponible: 0 m²

Longueur bord d'eau :

Totale: 135 m Dont quai: 135 m Concessionnaire: CARRIÈRES DE HAUT-LE-WASTIA Produits transportés

par voie d'eau : Produits carriers

M04 > Yvoir (Fidevoye)



Zone portuaire située sur le territoire de la commune d'Yvoir en rive droite de la Meuse, en aval de l'écluse de Hun. La zone portuaire est équipée d'un quai, d'une zone complètement bétonnée et d'un point de chargement par passerelle.

Accès : N96 : 2 km Gare : 4 km Superficie :

Totale: 7.175,00 m² Occupée: 7.175,00 m² Disponible: 0 m² Longueur bord d'eau :

Totale: 170 m
Dont quai: 117,5 m
Concessionnaire:
SECY (Carrières
d'Yvoir)

Produits transportés par voie d'eau : Produits carriers

M05 > Profondeville (Basbaras)



Zone portuaire située sur le territoire de la commune de Profondeville en rive gauche de la Meuse, à Rivière. La zone de quai est bétonnée en sa partie basse (côté Meuse).

Accès :

N96 : accès direct E411 : 17 km Gare : 3 km **Superficie** :

Totale: 7.660,0 m² Occupée: 0 m² Disponible: 7.660,0

 m^2

Longueur bord d'eau :

Totale: 170 m
Dont quai: 170 m
Concessionnaire:
Zone libre

M06 > Lustin (Tailfer)



Zone portuaire située sur le territoire de la commune de Profondeville en rive droite de la Meuse, à Lustin. L'aspect naturel de la berge y a été conservé par l'aménagement d'un point de chargement par tapis roulant

menant à un bras articulé et appontement par Ducs d'Albe.

Accès : N96 : 2 km E411 : 14 km Gare : 2 km Superficie :

Totale : 9.043,0 m² Occupée : 9.043,0 m² Disponible : 0 m² Longueur bord d'eau :

Totale: 149 m Dont Ducs d'Albe:

149m

Concessionnaire : C.B.R. CIMENTERIES

(SAGREX)

Produits transportés par

voie d'eau : Produits carriers

M07 > Port de plaisance d'Amée



Port de plaisance situé sur le territoire de la Ville de Namur, en rive droite de la Meuse, en amont du barrage de La Plante. Le site est équipé de pontons et catways, d'un portail sécurisé, d'une Capitainerie, de sanitaires et d'une laverie II est bordé par un parc offrant la possibilité d'activités sportives. Il est proche d'un restaurant et d'une grande surface.

Accès:

E411 : 7 km Gare : 1 km Superficie:

Totale: 17.836,1 m² Occupée: 13.946,0 m² Disponible: 3.890,1

 m^2

Longueur bord d'eau :

Totale : 330 m **Concessionnaires** : Les CAPITAINERIES de NAMUR, RESTAURANT LA PLAGE D'AMÉE

M09 > Port de plaisance de Jambes



Port de plaisance situé sur le territoire de la Ville de Namur, en rive droite et gauche de la Meuse, en amont du pont de Jambes, au pied de la citadelle. Il se trouve au cœur de Jambes, près des restaurants et des commerces. Il présente une proximité avec les

zones culturelles, les commerces et les restaurants. Il est équipé de pontons, catways, sanitaires, laverie et d'une capitainerie. En période estivale, un service de liaison par les bateaux navettes « Namourette » permet de rejoindre la ville de Namur via la Meuse et la Sambre.

Accès: N90:1km E411:5km Gare:1km Superficie:

Totale: 10.010,0 m²
Occupée: 10.010,0 m²
Disponible: 0 m²
Longueur bord d'eau:
Totale: 250 m
Concessionnaires:
Les CAPITAINERIES de

NAMUR

1.4.5 La Meuse, de Jambes-Enhaive à Andenne

Dimensions maximales des bateaux admis :

Classe: Va – 2000 T - Longueur: 135 m - Largeur: 15 m - Tirant d'eau: 3 m - Tirant d'air: 6,7 m (6,40 m au pont SNCB du Luxembourg (cum.47025) et de 6,30 m au pont de Sclayn (cum.59990))

M11 > Jambes - Enhaive



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville de Namur en rive droite de la Meuse. Elle offre un accès à la Meuse mais n'est pas équipée de quai de chargement.

Accès : N90 : accès direct E411:3 km Gare: 2 km Superficie: Totale: 10.150,2 m² Occupée : 9.016,0 m² Disponible: 0 m²

> Non concédable : 1.134,2 m²

Longueur bord d'eau :

Totale: 50 m Concessionnaires: FOREM, WHESTIA, VILLE DE NAMUR

M12 > Jambes - Erpent



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville de Namur en rive droite de la Meuse, en aval de l'écluse des Grands-Malades. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée d'un quai de chargement.

Accès : N90: accès direct E411:1 km Gare: 4 km Superficie: Totale: 16.064,6 m² Occupée : 15.836,0

 m^2 Disponible: 0 m² Non concédable :

228,6 m²

Longueur bord d'eau :

Totale: 270 m Dont quai: 160 m Concessionnaires: **CBR CIMENTERIES** (INTERBETON), BRICO

PLAN-IT

Produits transportés par

voie d'eau : Sable et graviers

M13 > Beez



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville de Namur en rive gauche de la Meuse, de part et d'autre du viaduc de Beez. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée d'un long quai de chargement et d'un tire-à-terre.

Accès: N90: 2 km E411:4 km Gare: 4,5 km Superficie: Occupée: 49.168,4 m^2 Disponible: 0 m²

Totale: 61.846,8 m²

Non concédable : 12.678.4 m² Longueur bord

d'eau:

Totale quai: 830 m

Dont tire-à-terre 110

Concessionnaires: C.B.R. CIMENTERIES (SAGREX), MEUSE ET SAMBRE, DE GRAEVE, SOGESPI, IDEG, HALL SPORTIF VILLE DE NAMUR, DUBAIL Produits transportés par

voie d'eau : Produits carriers, bateaux et

constructions navale



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville de Namur en rive droite de la Meuse et en aval du viaduc de Beez. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée d'un quai de chargement bétonné.

Accès :

N90 : accès direct E411 : 1 km Gare : 4 km Superficie :

Totale: 3.827,2 m² Occupée: 3.811,2 m² Disponible: 0 m² Non concédable:

16,2 m²

Longueur bord d'eau :

Totale: 300 m
Dont quai: 233 m
Concessionnaire:
CBR CIMENTERIES

(SAGREX)

Produits transportés par

voie d'eau : Produits carriers

M14 > Port de plaisance de Lives-sur-Meuse



Port de plaisance situé sur le territoire de la Ville de Namur en rive droite de la Meuse et en amont du pont de Namêche. Il a été créé dans l'ancienne écluse désaffectée de Maizeret. Il est équipé d'une zone d'accueil, de pontons, de sanitaires et d'une laverie.

Accès :

N90 : accès direct E411 : 9 km Gare : 3 km Superficie:

Totale : 5.731,0 m² Occupée : 5.731,0 m² Disponible : 0 m² **Longueur bord d'eau** :

Totale: 300 m
Concessionnaire:
YACHTING CLUB

LIVOIS

M15 > Maizeret



Zone portuaire situé sur le territoire de la Ville de Namur en rive droite de la Meuse et en amont du pont de Namêche. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée d'un nouveau point de chargement par

passerelle avec séparation des cheminements.

Accès :

N90 : accès direct E411 : 10 km Gare : 3 km **Superficie** :

Totale : 4.369,7 m² Occupée : 4.246,0 m² Disponible : 123,7 m² Longueur bord d'eau :

Totale : 200,5 m Dont quai : 200,5 m **Concessionnaire :** CARRIÈRE DE LEFFE (HOLCIM)

Produits transportés par voie d'eau : Produits carriers

M16 > Marche-les-Dames



Zone portuaire située principalement sur le territoire de la Ville de Namur, en rive gauche de la Meuse et en amont du pont de Namêche. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée de 5 points de chargement.

Accès: N90: 1 km E411: 8 km Gare: 2 km Superficie:

Totale: 16.556,5 m² Occupée: 15.819,2m² Disponible: 0 m² Non concédable:

737,3 m²

Longueur bord d'eau :

Totale: 860 m
Dont quai: 860 m
Concessionnaires:
DOLOMIES DE
MARCHE-LES-DAMES
(LHOIST), C.B.R.
CIMENTERIES

Produits transportés par voie d'eau : Produits carriers

(SAGREX)

M17 > Samson



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive droite de la Meuse et en aval du pont de Namêche. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée d'un point de chargement par passerelle avec

un contournement du quai par le RAVeL.

Accès :

N90 : accès direct E411 : 8 km Gare : 2 km Superficie :

Totale : 10.045,0 m² Occupée : 10.045,0m² Disponible : 0 m² Longueur bord d'eau :

Totale: 246 m
Dont quai: 246 m
Concessionnaire:
CARMEUSE

Produits transportés par voie d'eau : Produits carriers

M18 > Namêche



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive gauche de la Meuse et en aval du pont de Namêche. Elle offre un accès direct à la Meuse mais n'est pas équipée d'un quai (berge naturelle).

Accès : N90 : 1 km E411 : 9 km Gare : 0,5 km Superficie :

Totale: 28.628,8 m² Occupée: 9.380,0 m² Disponible: 0 m² Non concédable: 19.248,8 m² Longueur bord d'eau:

Totale: 320 m Dont quai: 0 m Concessionnaire: PANISTAR, VILLE D'ANDENNE



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive droite de la Meuse et en amont du pont de Sclayn. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée de quais et est contournée par le RAVeL en sa partie amont.

Accès :

N90 : accès direct E411 : 12 km Gare : 1 km **Superficie** :

Totale : 39.437,8 m² Occupée : 23.900,0m² Disponible : 13.537,8

 m^2

Non concédable :

20.00 m²

Longueur bord

d'eau : Totale : 820 m Dont quai : 820 m Concessionnaire : BELGICA PROPERTIES, DOLOMEUSE (LHOIST),

LINDE HOMECARE BELGIUM (c/o Ville d'Andenne)

Produits transportés

par voie d'eau : Produits carriers

M20 > Vezin/Gevrinnes



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive gauche de la Meuse de part et d'autre du pont de Sclayn. Elle offre un accès à la Meuse et par l'équipement d'un quai en partie aval.

Accès :

N90: 1 km E411: 11 km Gare: 2 km Superficie:

Totale : 32.604,6 m²

Occupée : 16.258,7m² Libre : 5.345,9 m² Non concédable : 11.000,0 m² Longueur bord d'eau :

Totale: 530 m
Dont quai: 530 m
Concessionnaire:
BPM, DOLOMIES DE
MARCHE-LES-DAMES

(LHOIST)

Produits transportés par voie d'eau : Produits carriers

M21 > Sclaigneaux



Longue zone
portuaire (2,2 km)
située sur le
territoire de la Ville
d'Andenne, en rive
gauche de la
Meuse et en amont
du barrage
d'Andenne. Elle
offre un accès
direct à la Meuse
en partie aval et
est équipée d'un
quai public en
partie centrale.

Accès :

N90 : 3 km E411 : 12 km Gare : 3 km Superficie :

Totale: 88.191,9 m² Occupée: 34,464,9m² Disponible: 0 m² Non concédable: 34.464,9 m² Longueur bord d'eau :

Totale: 2300 m
Dont quai: 500 m
Concessionnaire:
BPR, CARMEUSE,
GERDAY TRAVAUX,
RESA, CARMEUSE,
VILLE D'ANDENNE,
BPR CAR SERVICES?

SWDE

Produits transportés par voie d'eau : Produits carriers, projet transport de matériau d'isolation



M21' > Port public de Sclaigneaux



Le quai public se situe sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive gauche de la Meuse et en amont du barrage d'Andenne. Il permet le transbordement de matériaux pour

les entreprises qui ne disposent pas d'accès à la voie d'eau.

Accès : N90 : 3 km E411 : 14 km Gare : 3 km Superficie :

Totale: 2.600,0 m²

Longueur bord d'eau :

Totale: 140 m
Dont quai: 140 m
Concessionnaire:
Quai accessible sur

demande

M22 > Seilles



Longue zone
portuaire (3,1 km)
située sur le
territoire de la Ville
d'Andenne, en rive
gauche de la Meuse
et en aval du
barrage d'Andenne.
Elle est pourvue
d'un quai tout au
long de son
implantation et
d'un tire-à-terre en
sa partie centrale.
Accès:

N90:1 km E411:6 km Gare:0,5 km Longueur bord d'eau:

Totale : 3200 m Dont quai : 3200 m **Superficie** :

Totale:

462.488,3m² Occupée : 395.145,7 m² Disponible : 10.711,0 m² Non concédable : 56.631,6 m²

Concessionnaires: AIEG, ARTES TWT, ATELIERS ROBERT SA, **AUTO-ECOLE HUY** MOTOR, **CHAUDRONNERIE ET TUYAUTERIE** INDUSTRIELLE (CTI), CHERICOUX, FIRST MOTOR SPORT, CUISITEC SCRL, D.L.M. & PARTNERS SA, **DVS CONSTRUCT &** IMMO SPRL, INASEP, GARAGE JASSOGNE, DRIVIT SA, RESA SA, DUMOULIN SA, FONDATEL LECOMTE, FOURNIPAC SCRL, GOUMANISTO SA, LINGUISTIC ACADEMY, LOUIS CARROSSERIE, METAL PROTECTION SPRL, MEUSE ET SAMBRE, MOSSOUX

NOUVELLE MIROITERIE DE LA MEUSE sprl, NORLAND V/PO PEATINVEST SA, ORANGE BELGIUM, PÈRE OLIVE, **TRANSPORTS** ABRAHAM, **TRANSPORTS** PETITJEAN, SCAM SC, RUDY SCHORTGEN, SPF JUSTICE, (TECH SIGN) WANAPI SPRL, TECHNO METAL INDUSTRIE (TMI), MONIQUET, CARMA, ARTISANTS DE LA PIERRE, ABCIS TRAVAUX. **Produits transportés** par voie d'eau: Céréales, matières premières de fonderie, (produits ligneux en développement), éléments indivisibles (ponts)

SA,

M23 > Andenne



Longue zone de quai sise en aval d'Andenne, en rive droite de la Meuse.

Accès :

N90 : accès direct E411 : 8 km Gare : 3 km Superficie:

Totale: 12.309,6 m² Occupée: 4.116,0 m² Non concédable: 8.193,6 m² Longueur bord d'eau:

Totale: 890 m Dont quai: 123 m Concessionnaires:
ALL MAT ANDENNE
(Andenne Mat)
Produits transportés
par voie d'eau:
Matériaux de
construction

1.5 Les conditions d'installation et de tarification

Il existe trois moyens d'obtenir le droit d'occuper les terrains et/ou d'utiliser les murs de quai gérés par le PAN.

- 1. Le contrat de concession : permet une occupation de longue durée (30 ans). Ce contrat est renouvelable deux fois sous certaines conditions pour arriver à une durée maximale d'occupation de 90 ans
- 2. L'autorisation d'occupation à titre précaire : prévue pour des occupations de durée limitée avec un préavis de résiliation court.
- 3. L'autorisation d'effectuer des opérations ponctuelles : pour des utilisations limitées dans le temps à partir des quais publics ou des zones non occupées.

Les conditions d'installation et les montants des redevances et péages sont fixés par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 juillet 1992 qui fut publié au Moniteur belge du 29 septembre 1992. Cet arrêté détermine les tarifications liées à la superficie du site, à la longueur du quai, au tonnage réalisé par voie d'eau et/ou par camion ainsi qu'au forfait relatif au tonnage minimum réalisé sur la concession. Tous ces montants sont liés à l'indice général des prix à la production industrielle (indice 2020 : 1,647)

La faculté de reconduire un contrat de concession est liée au bon déroulement du contrat de concession échu et au complet respect de ce dernier par le concessionnaire. Notez que pour les terrains sis en bord de cours d'eau, une évaluation de l'activité fluviale est faite après les cinq premières années d'occupation. Si cette évaluation est positive, la concession peut se poursuivre pour 25 années supplémentaires.

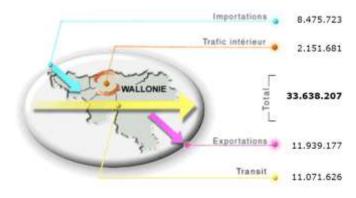
2 Le bilan des activités 2020

2.1 Le tonnage transporté par voie d'eau

2.1.1 Au sein du territoire wallon

33.638.207 tonnes ont transité par la voie d'eau durant l'année 2020, soit un chiffre en diminution de 14% par rapport à l'année 2019 (39.126.908 tonnes) et de 19% par rapport à l'année 2018 (41.539.070 tonnes).

Le tonnage 2020 correspond à plus de 32.000 bateaux chargés!



Source: Statistiques du SPW - Mobilité et infrastructures

35 % du tonnage global a été chargé à partir des ports wallons pour <u>quitter le</u> <u>territoire</u> (chargements à partir du territoire)

33 % du tonnage global n'a fait que traverser le territoire.

25 % du tonnage global a constitué une importation de matériaux (déchargements sur le territoire)

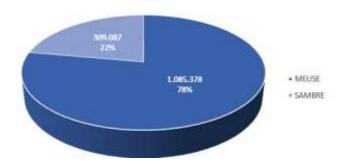
7 % du tonnage global a été chargé puis déchargé <u>au sein du territoire wallon</u>.

Cette répartition des tonnages est comparable à celle de 2019.

2.1.2 Au sein de la province de Namur

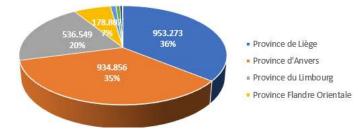
2.1.2.1 Chargements et exportations

Répartition, entre la Meuse et la Sambre, des chargements effectués en province de Namur



78 % des chargements dans la province de Namur s'effectuent en <u>Meuse</u> contre 22 % en <u>Sambre</u>.

Répartition des tonnages chargés en province de Namur vers les autres provinces belges.



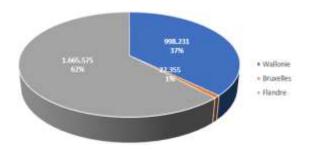
36 % des chargements réalisés à partir de la province de Namur le sont à destination de la province de <u>Liège</u> (contre 46 % en 2019).

35 % le sont à destination de la province <u>d'Anvers</u>. Une bonne partie de ces produits est destiné à l'exportation.

La Province de <u>Limbourg</u> accueille 20 % des tonnages issus de la province de Namur.

Le reste est réparti entre les autres provinces avec, en tête, la province de <u>Flandre orientale</u> (7 %).

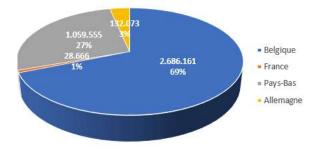
Répartition des tonnages chargés en province de Namur vers la Wallonie, Bruxelles et la Flandre



62% des chargements en province de Namur sont à destination de la <u>Flandre</u> contre 37 % à destination de la <u>Wallonie</u>.

<u>Bruxelles</u> accueille le solde (1 %) de ces chargements.

Répartition des tonnages chargés en province de Namur à destination domestique et internationale

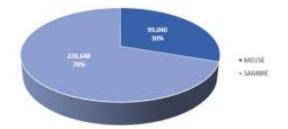


Outre la part de matériaux à destination domestique (69 %), une grande part des matériaux chargés est à destination des Pays-Bas (27 %).

<u>L'Allemagne</u> et la <u>France</u> se partagent le solde.

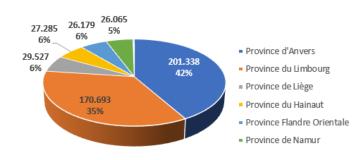
2.1.2.2 Déchargements et importations

Répartition, entre la Meuse et la Sambre, des déchargements effectués en province de Namur



À l'inverse de ce qui se passe dans le cas des chargements, la <u>Sambre</u> est majoritaire en déchargements dans la province de Namur : 70 % contre 30 % en <u>Meuse</u>

Répartition des origines (provinces belges) des tonnages déchargés en province de Namur

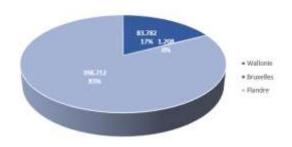


42% du tonnage déchargé en province de Namur provient de la province d'Anvers.

Le **Limbourg** se situe en seconde place en terme d'approvisionnement (35 %).

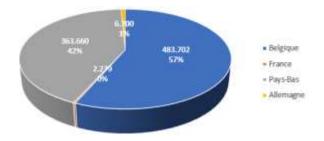
Les autres provinces se répartissent le solde des origines des tonnages.

Répartition des origines (Wallonie, Bruxelles et Flandre) des tonnages déchargés en province de Namur



83 % des déchargements effectués en province de Namur sont issus de Flandre contre 17 % qui proviennent de Wallonie.

Répartition des origines (Belgique et international) des tonnages déchargés en Province de Namur



Outre la part <u>domestique</u> (57 %), la majorité des matériaux importés provient des **Pays-Bas** (42 %).

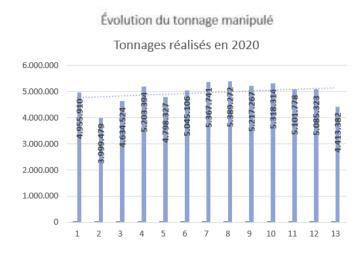
Pour un solde marginal, L'Allemagne et la France, complètent les origines des produits.

Remarque: Les statistiques de la Province de Namur éditées par le SPW-MI tiennent compte des tonnages transbordés à partir de tous les quais, qu'ils soient privés ou en gestion au PAN. En effet, certains quais ne sont pas gérés par le PAN, ils sont la propriété d'entreprises non concessionnaires. C'est le cas du quai de SOLVAY à Auvelais ou du quai JOASSIN à Flawinne. Pour cette raison, les chiffres récoltés pour l'ensemble de la Province sont supérieurs aux chiffres communiqués par les concessionnaires implantés sur les zones gérées par le PAN.

Source : Statistiques du SPW – Mobilité et infrastructures

2.1.3 Au sein du Port autonome de Namur

2.1.3.1 Tonnages réalisés en 2020



Le tonnage transporté à partir ou vers les zones portuaires gérées par le PAN en 2020 représente près de 4,5 millions de tonnes (4.413.382 t). L'année 2020 ayant subi les affres du COVID19 et de la crise qu'il a engendrée au sein des entreprises, ce résultat présente une diminution de 13,2 % par rapport à l'année 2019.

<u>La voie d'eau</u> a été le vecteur de près de 4 millions de tonnes (3.870.019 t) de matériaux et marchandises, soit 88 % des transports réalisés.

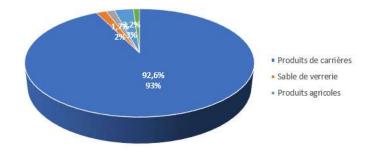
<u>Au chargement</u>, plus de 3 millions de tonnes (3.246.712 t) de produits quittèrent nos zones portuaires, soit 84% du transport fluvial annuel.

<u>Au déchargement</u>, plus de 600 kt (623.307 t) arrivèrent sur nos quais, soit 16 % du transport fluvial annuel.

<u>La route</u> a été le support exclusif de près d'un demi-million de tonnes (543.363 t) durant 2020.

2.1.3.2 Chargements et exportations

Répartition des matériaux chargés à partir des zones portuaires gérées par le PAN en 2020



3.246.712 tonnes de produits divers ont été chargées à la voie d'eau en 2020.

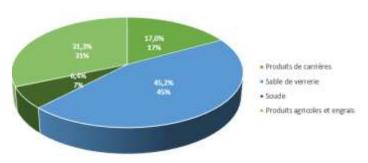
Les <u>produits de carrières</u> représentent la part majoritaire des produits chargés (92,6 % - 3.007.923 t) principalement à partir de la Meuse (95,2 %).

Suivent les <u>produits agricoles</u> (céréales) (3,2 % - 104.618 t), le <u>sable de verrerie</u> (1,7 % 55.406 t), les <u>terres</u> issues de chantiers ponctuels (1,4 % - 45.327 t) et <u>les déchets</u> <u>ménagers</u> (1,0 % - 33.437 t) chargés sur la Sambre, en zone portuaire de Malonne.

Nouveauté en développement : des <u>pièces exceptionnelles</u> (éléments de ponts) ont aussi pris le bateau à partir de la zone de Seilles (0,1 % - 2.665 t)

2.1.3.3 Déchargements et importations

Répartition des matériaux déchargés à partir des zones portuaires gérées par le PAN en 2020



623.308 tonnes de produits divers ont été déchargées à partir de la voie d'eau en 2020.

Le <u>sable de verrerie</u> représente la catégorie majoritaire des produits déchargés et ce, principalement en Sambre (45,2 % - 281.771 t).

Suivent les <u>produits agricoles et</u> <u>engrais</u> (31,3 % - 195.390 t), et les <u>produits de carrières</u> (17,0 % - 105.888 t)

Complètent ce tableau de produits déchargés : la <u>soude</u> (6,4 % - 39.764 t) et, de manière infime, les déchets et divers (0,1 % - 495 t).

2.2 L'occupation des sites

Le PAN gère près de 160 ha (1.591.649,9 m²) de terrains, soit confiés au PAN par le SPW (1.540.791,2 m²), soit en pleine propriété (50.858,7 m²). Cette superficie est en progression par rapport à 2019. Ceci s'explique, entre autres, par l'acquisition d'une zone portuaire équipée d'un quai et d'un bâtiment à Tamines (voir dans la Salle des Cartes : S02' > Tamines Grogneaux).

A ce jour, 1.216.795,8 m², soit 79,7 % (75,8 % en 2019) de la surface gérée par le PAN, sont concédés et occupés par des entreprises.

84.327,0 m² de terrains libres restent concédables, soit 5,2 %.

Le solde (15,1 %) représente les terrains non concédables. Ces derniers, soit nécessitent des travaux de réhabilitation avant de pouvoir être concédés, soit font partie des zones de distribution (routes portuaires), soit sont inexploitables dans un cadre économique ou industriel (zones tampon).

Au terme de l'année 2020, les 84.327,0 m² de terrains libres concédables se répartissaient sur les zones portuaires suivantes :

- Tamines Grogneaux : site en bord de Sambre, rive gauche 120 m de quai 10.970 m²
- Auvelais: Goutte: site en bord de Sambre, rive gauche, sans quai 16.000 m²
- Mornimont: Triangle: site en bord de Sambre, rive droite, sans quai 11.250 m²
- Malonne Port : site non connecté 1.820 m²
- Sclaigneaux : Maisier : site non connecté 14.500 m²
- Sclaigneaux : Triangle : site non connecté 16.000 m²
- Vezin: Gare: site en bord de Meuse, rive droite 100 m de quai 3.075 m²
- Seilles: CE: site en bord de Meuse, rive gauche– 130 m de quai 10.712 m²

2.3 Les activités développées

« Diversité » est le terme approprié pour qualifier les activités développées par nos 131 concessionnaires longue durée et les 10 autorisations d'occupations à titre précaire sur les sites gérés par le PAN. On y retrouve un panel complet aussi bien en termes de tailles d'entreprises, de secteurs ou de types d'activités.

Ainsi, l'importante entreprise d'extraction carrière côtoie le tailleur de pierre indépendant, le chantier naval est voisin d'un carrossier ou l'entreprise de production d'alimentation animale n'est pas vraiment loin du magasin pourvoyeur de volailles à déguster.

En 2020, tandis que 3 concessionnaires cessaient leurs activités, 5 nouveaux concessionnaires sont venus renforcer nos rangs. Un autre concessionnaire existant a, quant à lui, regroupé tous les contrats relatifs à ses diverses concessions auprès du PAN.

2.4 Le tourisme fluvial

La province de Namur est riche de nombreux joyaux historiques et touristiques répartis sur l'ensemble de son territoire. La Meuse et la Sambre, en traversant notre province, y offrent un réseau privilégié tout en étant des voies de mobilité douce.

En son article 6, le Contrat de Gestion, liant le Port Autonome de Namur et la Région wallonne, définit une de ses missions, le « développement du tourisme fluvial », en ces termes :

- Poursuivre la gestion des ports de plaisance ;
- Développer l'attractivité touristique des ports de plaisance ;
- Améliorer la gestion économique des ports de plaisance.

Pour concrétiser cette mission, le PAN gère trois ports de plaisance sur les rives de la Meuse à Jambes (Henri Hallet), à Amée et à Lives-sur-Meuse.

Parallèlement à la gestion des sites de plaisance, en collaboration avec les divers acteurs que sont les Villes et les Communes connectées à la voie d'eau, le Commissariat Général au Tourisme (CGT) et les autres ports wallons, le PAN se penche sur la création d'un programme visant à développer graduellement l'offre de tourisme fluvial. Il vise notamment à :

- développer les infrastructures des ports en sa gestion ;
- identifier des projets de développement du tourisme fluvial par le lancement d'une plateforme d'échange avec les différents acteurs ;
- négocier avec la Région wallonne la remise en gestion des ports de plaisance et haltes nautiques plutôt que leur remise en concession.

Un des résultats est, par exemple, la modernisation des infrastructures de sécurité (bouées, échelles, extincteurs) ainsi que la construction de nouveaux sanitaires, accessibles également aux PMR au port Henri Hallet.

L'aspect environnemental fait partie des préoccupations du PAN, notamment dans la gestion des ports de plaisance. Aussi, un projet visant à faire passer le port Henri Hallet « sous pavillon bleu » à a été mis à l'étude.

Cette année, en raison de la crise COVID19 qui a mené à une interdiction de naviguer et d'ouverture de l'HORECA, le CA a décidé d'appliquer une exonération des redevances de 2020.

³ : Le Pavillon bleu est un label environnemental et touristique international décerné annuellement depuis 1985 par Teragir à des communes et à des ports de plaisance qui font des efforts en matière de gestion environnementale. Voir notamment : www.pavillonbleu.org

2.4.1 Le Port de plaisance Henri Hallet à Jambes



Le Port Henri Hallet fait idéalement face à la citadelle de Namur et au casino. Il offre un cadre exceptionnel et des infrastructures idéales pour s'y amarrer, pour y séjourner, pour y pratiquer des activités sportives ou tout simplement pour y passer un bon moment entre amis en profitant de l'agréable terrasse de la capitainerie.

Le Port Henri Hallet est équipé pour permettre l'accueil d'une quarantaine de bateaux sur les deux rives de la Meuse. Ce port de plaisance est équipé d'une zone d'accueil (capitainerie) et de deux blocs sanitaires. Par son implantation au cœur de Jambes et proche de la ville de Namur, il permet aux plaisanciers et aux touristes de se rendre dans le centre historique et commercial en quelques minutes (à pied, en vélo de location ou en « Namourette ») afin de profiter de tous les attraits de la Capitale wallonne.

- Meuse Rive droite (cumulée 45.560) et rive gauche (face au Casino)
- Adresse du port (Capitainerie) : Bd de la Meuse, face au n° 40
 5100 Jambes
- Concessionnaire du SPW : Port autonome de Namur
- Sous-concessionnaire du PAN et Responsable du port : Les Capitaineries de Namur



Photo: www.lescapitaineries-de-namur.be

2.4.2 Le Port de plaisance d'Amée



Le Port d'Amée est situé en amont de la ville face aux beaux quartiers de La Plante, à côté d'un célèbre restaurant hébergeant un chef étoilé. Bordé par un parc, il offre un environnement calme, propice à des séjours de durée plus longue qu'au Port de plaisance Henri Hallet. Bien que ne faisant pas partie des infrastructures gérées par le PAN, des infrastructures sportives et de loisirs telles que des terrains de tennis, des pistes de pétanque ou des aires de jeux, sont accessibles.

Il est équipé d'une zone d'accueil (capitainerie) et de sanitaires. Une quarantaine de bateaux peuvent s'y amarrer ainsi que 40 « speed boats ».

- Meuse Rive droite, entre les cumulées 54.007 et 54.244
- Concessionnaire du SPW : Port autonome de Namur
- Sous-concessionnaire du PAN et Responsable du port : Les Capitaineries de Namur



Photo: Ann-Françoise Wiame

2.4.3 Le Port de plaisance de Lives-sur-Meuse



Le Port de plaisance de Lives-sur-Meuse est situé face au site protégé des rochers de Beez, dans l'ancienne écluse n°11 de Maizeret. Cette écluse fut désaffectée vers 1983 pour être reconvertie, à ce jour, en port de plaisance.

Il permet l'accueil de bateaux de passage et est équipé, à cet effet, d'un ponton d'amarrage, d'accès à l'eau et à l'électricité ainsi que d'une zone d'accueil et de sanitaires.

- Meuse Rive droite, en amont de l'écluse de La Plante, cumulée 43.500
- Chaussée de Liège, 1199 5101 Lives-sur-Meuse
- Concessionnaire : Port autonome de Namur
- Sous-concessionnaire et Responsable du port : Yachting Club Livois



Photo: Blandine Lahante

2.4.4 Activité 2020

Ports de plaisance Henri Hallet et d'Amée

- Les mesures sanitaires liées à la crise COVID n'ont permis l'exploitation (activités et Ho.Re.Ca.) que durant 3 mois. On note par ailleurs une forte baisse de fréquentation par rapport 2019 et très peu de visites de plaisanciers étrangers.
- Port Henri Hallet : très peu de séjour longue durée. Il s'agit plutôt de passages de bateaux à la nuit, à la journée ou pour quelques jours.
 - O Amarrages de courte durée (entre 1 et 15 jours) : +- 400 bateaux
 - Amarrages de longue durée : +-4 bateaux
- Port d'Amée : principalement fréquenté par des saisonniers, peu de plaisanciers de passage.
 - Amarrages de courte durée (entre 1 et 15 jours) : +- 10 bateaux
 - Amarrages saisonniers : +- 23 bateaux
- La location des bateaux électriques / kayaks / paddles a rencontré un beau succès, renforcé par la météo plus que clémente.
- En ce qui concerne la location des bateaux électriques, des investissements ont été consentis pour améliorer la sécurité, notamment des extincteurs dans les bateaux, des GPS pour limiter les accès vers les écluses ou la Sambre, gilets de sauvetage, etc.).

Port de plaisance de Lives-sur-Meuse

- Les mesures sanitaires liées à la crise COVID n'ont permis l'exploitation habituelle du site (fermeture des commodités et des activités « sociales » du Club et de l'accueil lié).
- Aucun bateau de passage ne s'est arrêté au Port de Lives-sur-Meuse
- 28 bateaux de membres du club étaient en amarrage annuel.

3 La stratégie

Le Port Autonome de Namur fait actuellement face à quatre défis :

- 1. La raréfaction des terrains disponibles.
- 2. La courbe concave d'évolution du trafic à la voie d'eau.
- 3. L'apport du PAN aux questions climatiques, environnementales, à la diversification des activités et à la gestion des sols.
- 4. La fin du Contrat de Gestion.

Voici, pour chacun d'eux, la manière dont nous souhaitons les aborder dans le futur.

3.1 La raréfaction des terrains disponibles

Les contrats de concession liant le PAN à ses concessionnaires sont de longue durée (30 ans). Ils sont renouvelables deux fois, ce qui, dans le meilleur des cas, entraîne une occupation d'un terrain par une même entreprise pendant 90 années. C'est une très bonne nouvelle pour le transport fluvial et les investisseurs en place, mais une moins bonne nouvelle pour les autres entreprises désireuses de s'implanter le long de la voie d'eau et qui peinent à trouver des terrains disponibles.

Le PAN, en collaboration avec son Ministre de tutelle, le Service Public de Wallonie (SPW) et les autres Ports wallons, est dès lors désireux d'étendre son offre de terrains industriels en mettant en place une politique d'acquisition proactive. Pour ce faire, une prospection systématique des terrains disponibles ou susceptibles de l'être a été entamée en 2019. De la sorte, l'identification des zones d'intérêt stratégique permettra de cibler les investissements à consentir dans les années à venir afin d'y développer des projets en synergie avec les objectifs des Villes et Communes concernées.



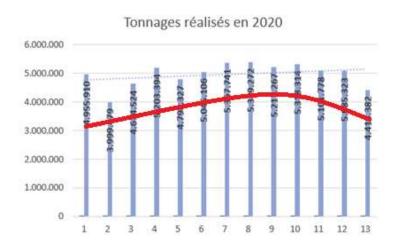
Cette mission d'augmentation du domaine a été concrétisée cette année par l'acquisition d'un site sis à Tamines au lieu-dit « Grogneaux », en rive gauche de la Sambre. Ce site d'une surface de 10.970 m², est composé d'un bâtiment de plus de 800 m², d'une zone bétonnée mais surtout, est équipé d'un quai de 120 m.

Complémentairement, le site est voisin de différentes parcelles appartenant au SPW qui pourraient, à la faveur d'une remise en gestion au PAN, compléter fort heureusement le site d'une superficie proche de l'hectare (9.200 m2) pour atteindre une superficie cumulée de 2ha.





3.2 La courbe concave d'évolution du trafic à la voie d'eau



Les résultats de 2020 présentent une forte diminution (-13,2 % par rapport à 2019).

L'inflexion de la courbe d'évolution de trafic à la voie d'eau peut être, en partie, expliquée par les points suivants :

- L'année 2020 ayant subi de plein fouet l'assaut du COVID19 et des mesures sanitaires qui en ont découlé, nombre d'entreprises ont vu leur activité diminuer. Cette diminution d'activité est, pour partie, la conjonction d'une réduction du nombre de personnes pouvant être en activité sur site avec une diminution de la demande en produits par les clients habituels de ces entreprises.
- L'impact de la crise sur certains investissements entraînant une réaction en cascade et frappant directement certains concessionnaires sur des marchés fortement exposés à la conjoncture (ex. les carriers vis-à-vis de grands projets de voiries).
- Certains concessionnaires n'ont pas encore intégré systématiquement le recours à la voie d'eau dans leurs chaînes logistiques. Ce dernier point est d'autant plus important que cette intégration implique souvent des changements drastiques dans les processus opérationnels et, dès lors, des investissements conséquents.

Mais, note positive, si l'amélioration sanitaire se confirme, cette tendance sera certainement inversée dès le retour à une situation normale.

L'objectif avoué du PAN est d'initier et d'aider à mettre en place une logistique plus éco-responsable et d'amener à la voie d'eau des produits et matériaux habituellement transportés par route. Une collaboration et un transfert modal de la route vers d'autres moyens de transport sont donc à mettre en place de manière ponctuelle pour certains et de manière pérenne pour d'autres. Bien que les habitudes de transport du passé soient toujours très présentes, les mentalités sont en train de changer petit à petit.

Pour forcer la courbe à inverser la progression, le PAN se profile comme partenaire de ses concessionnaires pour atteindre trois objectifs :

- 1. Convaincre des sociétés non-utilisatrices de la voie d'eau du bien-fondé de ce moyen de transport tout en les accompagnant dans cette conversion. En effet, historiquement, certaines entreprises situées en bord d'eau ont arrêté le transport voie d'eau ou tout bonnement ne l'ont jamais commencé. Cette situation doit être corrigée sous peine de voir leur contrat de concession non reconduit. Cette non-reconduction permettrait de donner leur chance à d'autres acteurs souhaitant être actifs sur la voie d'eau.
- 2. Aider des sociétés utilisatrices de la voie d'eau à augmenter substantiellement leur part de transport fluvial en les aidant à lisser leur chaîne logistique ou en changeant tout ou partie de leur modèle opérationnel. Pour exemple, le PAN est en pourparlers avec un de ces concessionnaire et une grosse société tierce située sur la Sambre afin de développer le transport de leurs produits, par conteneur, jusqu'au port d'Anvers.
- 3. Amener des entreprises non concessionnaires à utiliser la voie d'eau par l'intermédiaire de quais déjà concédés à des entreprises proches. Pour ce faire, une étude des possibilités (disponibilité, stockage, moyens de manutention) et des acteurs potentiels est offerte aux entreprises.

3.3 L'apport du PAN aux questions climatiques, environnementales et à la diversification des activités

Les enjeux climatiques et environnementaux auxquels nous sommes confrontés ne sont certainement plus à rappeler et sont de la responsabilité de tous, acteurs privés ou publics, individus et personnes morales. Le PAN, outre l'augmentation du trafic fluvial évoquée ci-dessus, désire apporter sa pierre à l'édifice, en collaboration avec la Région, les Villes et Communes et chacun de ses concessionnaires. Des projets sont dès lors sur la planche à dessin, notamment :

- L'aménagement, sur les portions sous-utilisées des zones portuaires, d'unités de génération d'énergie propre (ex. éolienne, panneaux photovoltaïques). Des contacts en ce sens ont été pris avec divers acteurs du secteur.
- Être force de proposition sur des projets innovants, tels que des projets de desserte locale impliquant le regroupement de marchandise extra-muros, leur acheminement intra-muros par la voie d'eau et la couverture du last mile vers les magasins par l'intermédiaire de moyen propres (ex. triporteurs électriques), la navigation à petit gabarit ou les bateaux navettes (pouvant faire plusieurs étapes tout au long de leur chemin pour transborder des matériaux).
- La gestion des terrains pollués afin de les rendre accessibles pour de nouveaux développements.

D'autre part dans le respect de son contrat de gestion, le PAN a également pour mission le développement du tourisme fluvial. Outre les trois ports de plaisance actuellement gérés par le Port, de nombreuses autres opportunités se sont présentées ces dernières années. Afin d'avoir une approche holistique de la matière et une bonne synergie avec les divers acteurs, le PAN a lancé une consultation de ces derniers afin d'identifier des projets réalistes qui pourraient voir le jour dans les prochaines années. Un exemple serait la prise en gestion du Port de Beez afin de lui conférer, notamment, un nouveau statut.

3.4 La fin du Contrat de Gestion

Le Contrat de Gestion qui lie le PAN à la Région wallonne est un outil essentiel à la bonne gouvernance. Il permet de déterminer les missions, devoirs, droits et obligations de chacun. Le contrat de gestion est arrivé à échéance le 31 décembre 2019. Au préalable, les ports autonomes, le cabinet du ministre de tutelle et le SPW ont procédé à son évaluation. Les résultats de cette évaluation doivent être présentés devant le Gouvernement wallon.

Le Contrat de Gestion sortant a été prolongé en 2020 afin de donner à tous les acteurs le temps nécessaire d'en constituer un nouveau encore plus efficace, fort de l'expérience passée. Pour ce faire, un groupe de travail a été constitué qui, avec l'aide d'un bureau de conseil externe, adressera les défis auxquels la Région, le SPW et les ports autonomes font et vont devoir faire face dans le futur.

4 Le bilan financier

4.1 Bilan

4.1.1 Actif

- Le fait marquant de l'année 2020 est la construction des sanitaires au Port de plaisance Henri Hallet à Jambes.
- Les actifs circulants diminuent quant à eux de -632.216,42 €.
- L'actif est en très légère diminution 34.883,72 €.

4.1.2 Passif

- Les capitaux propres diminuent de -264.902,71 €, une reprise de provision de 25.000,00 €.
- Les dettes augmentent suite à un emprunt pour l'acquisition d'un bien immobilier.

L'année 2020 se termine par un bénéfice de 514.300,51 € qui est entièrement reporté soit un montant de 1.999.645,39 €.

BILAN 2020			
ibellé	Codes	2020	2019
FRAIS D'ETABLISSEMENT	20		
ACTIFS IMMOBILISES	21/28	16.432.786,45	15.835.453,7
I. Immobilisations incorporelles	21	374.968.31	378.096.3
II. Immobilisations corporelles	22/27	16.057.455,14	
III. Immobilisations financières	28	363.00	413.0
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	6.230.490,96	
IV. Créances à plus d'un an	29	2.092.174.99	
V. Stocks et commandes en cours d' exécution	3	0.00	0.0
VI. Créances à un an au plus	40/41	2.683.638,28	-,-
VII. Placements de trésorerie	50/53	0.00	0.0
VIII. Valeurs disponibles	54/58	1.376.427,73	
VIII. Valeur ausgeringer	490/1	78.249,96	61.289,7
OTAL DE L'ACTIF	20/58	22.663.277.41	
OTAL DE L'ACTIF	20/38	22.003.277,41	22.090.101,1
CAPITAUX PROPRES	10/15	18.210.265,72	18 475 168 4
I. Capital	10/13	468.518,76	468.518.7
II. Primes d'émission	11	0.00	400.510,7
II. Plus-values de réévaluation	12	0,00	0,0
IV. Réserves	13	-,,	
V. Bénéfice (Perte) reporté(e)	13	1.200.000,00 1.999.645,39	
VI. Subsides en capital	15	14.542.101,57	15.321.304,
VII. Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	0,00	25.000,0
VIII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	0,00	0,0
B. Impôts différés	168	0,00	25.000,0
DETTES	17/49	4.453.011,69	4.197.992,7
IX. Dettes à plus d'un an	17	3.691.756,14	
X. Dettes à un an au plus	42/48	591.715,56	634.386,5
XI. Comptes de régularisation	492/3	169.539,99	178.127,2
OTAL DU PASSIF	10/49	22.663.277,41	22.698.161,1
COMPTE DE RESULTATS 2020 A. Marge brute d'exploitation (+)(-)	9900	1.123.657.56	888.844.3
B. Rémunérations, charges sociales et pensions (+)(-)	62	497.614.94	511.709.3
 B. Retriumerations, cranges sociales et perisions (+)(-) C. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles 	630	961.380.28	914.483.9
	631/4	14.493.43	-15.579.6
D. Réduction de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)			
E. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/8	-25.000,00	-50.000,0
F. Autres charges d'exploitation	640/8	1.959,03	23.443,3
G. Charges d'expl. portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	0,00	0,0
H. Charges d'exploitation non récurrentes	66A	601,97	304,7
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	-327.392,09	-495.517,4
IV. Produits financiers	75/76B	835.845,84	800.593,5
V. Charges financières	65/66B	89.801,64	97.969,4
VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	418.652,11	207.106,7
VII. Prélèvements sur les impôts différés	780	0,00	0,0
VIII. Transferts aux impôts différés	680	0,00	0,0
IX. Impôts sur le résultat	67/77	-95.648,40	96.181,9
X. Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	514.300,51	110.924,
XIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	514.300,51	110.924,7
A. Bénéfice (Perte) à affecter	9906	1.999.645,39	1.485.344,8
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	0,00	0,
C. Affectations aux capitaux propres	691/2	0,00	0,0
	(14)	1.999.645.39	
D. Bénéfice (Perte) à reporter			
D. Bénétice (Perte) à reporter E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794	0,00	0,0

4.2 Compte de résultats

Malgré une marge brute d'exploitation positive, le résultat d'exploitation est impacté par les coûts salariaux et par les amortissements pour un résultat d'exploitation de − 327.392,09 €.

Cette amélioration est notamment due à un produit non récurrent.

Les produits financiers sont les intérêts « subventionnés SOWAFINAL » et l'amortissement des subsides en capital pour un montant de 835.845,84 €.

Le Port autonome de Namur termine l'exercice comptable 2020 par un bénéfice de 514.300,51 €.

4.3 Affectations et prélèvements

Le bénéfice de 514.300,51 € est entièrement reporté.

4.4 Rapport de rémunération

Organe de gestion	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
	Nom	JJ/MM/AAAA	Années	EUR
Région Wallonne	Président B. ANSELME	17/09/2015	2014/2019 TEP ⁴	33.366,68€
BEP Expansion	Vice-Président Administrateur effectif M. BRUYR	29/04/2019	2018/2024	6.201,60 €
Région Wallonne	Administrateur effectif P. DEPAUW	17/09/2015	2014/2019 TEP	775,20 €
Ville de Namur	Administrateur effectif T. AUSPERT	21/02/2019	2018/2024	3.360,90 €
Région Wallonne	Administrateur effectif F. BALFROID	17/09/2015	2014/2019 TEP	1.550,40 €
Région Wallonne	Administrateur effectif M. DEHENEFFE	17/09/2015	2014/2019 TEP	1.550,40 €
BEP Expansion	Administrateur effectif Y. EECKHOUT	29/03/2019	2018/2024	1.550,40 €
Ville d'Andenne	Administrateur effectif C. EERDEKENS	25/03/2019	2018/2024	1.550,40 €
Commune de Sambreville	Administrateur effectif L. GRÉGOIRE	29/04/2019	2018/2024	1.035,30 €
Région Wallonne	Administrateur effectif D. LHOSTE	17/09/2015	2014/2019 TEP	1.295,40 €
Commune de Floreffe	Administrateur.effectif B. BOCA	28/03/2019	2018/2024	1.550,40 €
Province de Namur	Administrateur effectif X. GÉRARD	29/03/2019	2018/2024	1.295,40 €

⁴ TEP : toujours en poste au 31/12/2020, les administrateurs « Région wallonne » n'ont toujours pas été changés suite aux élections régionales de 2019. Ils prendront leur fonction au 01/02/2021

	Organe	Autre organe	Autre organe
Informations relatives	de gestion	décisionnel	préparatoire
à la participation	Conseil	Bureau	Comité
aux réunions	d'Administration	exécutif	d'audit
	(6 réunions)	(7 réunions)	(0 réunion)
Président B. ANSELME	6/6	7/7	-
Vice-Président M. BRUYR	6/6	6/7	-
Administrateur effectif P. DEPAUW	3/6	-	-
Administrateur effectif T. AUSPERT	6/6	7/7	-
Administrateur effectif F. BALFROID	6/6	-	-
Administrateur effectif M. DEHENEFFE	6/6	-	-
Administrateur effectif J-M. VAN ESPEN	4/6	-	-
Administrateur effectif Y. EECKHOUT	6/6	-	-
Administrateur effectif C. EERDEKENS	6/6	-	-
Administrateur effectif L. GRÉGOIRE	4/6	-	-
Administrateur effectif D. LHOSTE	5/6	-	-
Administrateur effectif B. BOCA	6/6	-	-
Administrateur effectif X. GÉRARD	5/6	-	-

5 Les travaux d'infrastructure

5.1 Travaux subsidiés par le SPW

Le Port autonome a procédé en 2020 à divers travaux d'investissement sur les zones portuaires. Ceux-ci ont été subsidiés par la Région wallonne à un taux variant en fonction du type de chantier et de la situation du terrain par rapport à la voie d'eau.

Les travaux subsidiés les plus marquants concernent :

Le réaménagement du quai de chargement de Maizeret



Le Port autonome a procédé en 2020 à l'aménagement d'un point de chargement à Maizeret. Cet aménagement, combiné à la modification du marquage routier sur la RN90 à hauteur de ce point de chargement, permet dorénavant aux camions de vider leur cargaison (produits carriers) sans devoir emprunter le RAVeL derrière les habitations. Les usagers du RAVeL peuvent également, depuis ces travaux, continuer leur cheminement en passant sous la passerelle de chargement.

Ces travaux ont été subsidiés par la Région wallonne à hauteur de 80%. L'investissement total des pouvoirs publics (part PAN et part subsidiée) est de 585.000 euros HTVA, et sera remboursé par le concessionnaire au travers des redevances perçues pour ces nouvelles infrastructures. Le concessionnaire privé a quant à lui payé sur fonds propres la passerelle métallique de chargement.





La construction de nouveaux sanitaires au port de plaisance Henri Hallet à Jambes.



Le Port a procédé à la construction d'un nouveau bâtiment abritant des sanitaires, douches et un local de rangement au Port Henri Hallet, en rive droite, à Jambes. Ces infrastructures sont destinées aux plaisanciers et à la clientèle de la Capitainerie de Jambes et sont accessibles aux PMR.

La toiture plate du bâtiment offre en outre une terrasse panoramique sur la Meuse et sur la citadelle pour les promeneurs du Boulevard de Meuse.

Ces travaux, d'un montant total de 300.000 € HTVA, ont été subsidiés par le Commissariat général au tourisme à hauteur de 198.810 € HTVA et par la Région wallonne à hauteur de près de 45.000 € HTVA.





5.2 Travaux non subsidiés

Durant 2020, quelques travaux non subsidiés ont été réalisés. Il s'agissait principalement de travaux d'aménagement et de remise en état relatifs aux bâtiments remis en gestion au PAN par le SPW ou propriétés du PAN.

5.3 Installations ou aménagements réalisés par les usagers

Divers investissements ont été consentis par certains concessionnaires. Ils visent l'amélioration de leur(s) site(s) d'activité, que ce soit en termes de développement ou de mise à niveau.

A titre d'exemple et de manière non exhaustive :

- **BRUCO SUD** (zone portuaire d'Auvelais) poursuit ses aménagements de l'ancien site des usines Saint Gobain, en vue de la récolte, du tri et du recyclage de déchets divers.
- **VÉOLIA** (zone portuaire de Malonne) a complété les installations de son site afin d'en améliorer la gestion de l'eau.
- **BRICO-PLAN IT** (zone portuaire de Jambes) a agrandi son site d'exploitation de manière significative. Les terres excavées lors des travaux furent évacuées par la voie d'eau.

- **DUBAIL** (zone portuaire de Beez) a aménagé son site d'exploitation de recyclage de métaux.
- GOUMANISTO (zone portuaire de Seilles) a finalisé la construction de son nouveau site d'activité.
- **DVS CONSTRUCT ET IMMO** (zone portuaire de Seilles) a érigé un bâtiment afin d'accueillir des petites entreprises en ses murs. Il terminait l'année en initiant un nouveau projet de construction.
- **MEUSE & SAMBRE** (zone portuaire de Seilles) a érigé un grand hall afin de pouvoir construire et réparer les bateaux sous couvert. Ce hall est agencé de manière à permettre un déplacement aisé des bateaux de et vers le tire-à-terre.

6 Coups de pouce

De par son ancrage local et namurois, le PAN est attaché à la culture et au folklore de la Capitale de la région wallonne. En 2020, son soutien est allé vers la Frairie royale des Masuis et Côtelis jambois.





Les Masuis et Cotelis, ambassadeur du folklore jambois, font connaître les danses wallonnes en Belgique et dans le monde. La Frairie assure de nombreuses prestations locales, régionales et internationales sans oublier une participation régulière aux fêtes folkloriques flamandes.

Elle représente régulièrement la Wallonie à l'Européade du Folklore (non organisé en 2020).

La Frairie déploie les visuels du PAN à chacun de leurs déplacements ou organisation.

Frairie Royale des Masuis et Cotelis Jambois

Parc Astrid, 27 - 5100 Jambes Courriel : secretariat@masuis.be

www.masuis.be

7 Environnement

Les questions environnementales prennent une part importante dans les activités gérées par le PAN. Cet aspect se retrouve dans les préoccupations suivantes :

- la réhabilitation de sites d'activités économiques désaffectés en vue de leur occupation par des projets industriels et/ou économiques. Cette réhabilitation tient compte des demandes énoncées par le DNF (aménagement de mares, zone tampon, ...);
- la médiation et l'encouragement à la communication entre les entreprises, les riverains et les autorités : les activités sur les zones portuaires peuvent, selon les cas et/ou les sensibilités, être source de nuisances pour les populations riveraines (passage de poids lourds, émission ou soulèvement de poussières, de déchets de production ...) ;
- l'intégration paysagère des zones portuaires, notamment des quais de chargement dans des sites protégés (vallée de la Haute Meuse) ou proches de zones habitées ;
- l'entretien et la maintenance des terrains par la gestion des déchets illicites, ménagers ou dangereux d'origine clandestine ;
- la sensibilisation des entreprises et la prévention concernant les rejets de polluants dans l'atmosphère et dans l'eau liés aux activités qui se déroulent sur les aires gérées par le PAN ;







Tant le développement de nouveaux projets que la gestion courante des terrains, qu'ils soient libres ou occupés, ou l'entretien des bâtiments nécessitent la prise en compte des préoccupations énoncées ci-dessus.

Ainsi, outre les missions qui peuvent être qualifiées de courantes, les actions suivantes ont été menées au cours de l'année 2020 :

- l'entretien et le débroussaillage adapté de diverses parcelles et zones non concédables ;
- l'abattage (épicéas scolytés) ou l'élagage (saules têtards) de ligneux devenus dangereux ou nécessitant un entretien ;
- la gestion des sites libres et en attente d'occupation en vue d'un accueil de la petite faune (fauchage très tardif);
- la représentation du PAN dans les Conseils d'Administration des Contrats de Rivière « Sambre et Affluents » et « Haute-Meuse » ;
- la poursuite du projet « Pavillon bleu » pour le Port de plaisance Henri Hallet à Jambes. Elaboration des nouveaux sanitaires dans ce cadre ;
- le nettoyage de zones de dépôts illicites. Déchets ménagers et dangereux ;
- le projet d'aménagement intégré de la zone de Moignelée, réflexion avec le DNF sur le développement industriel tout en préservant les milieux de grand intérêt biologique et la faune présente ;
- l'accompagnement des concessionnaires pour la réalisation de projet d'intégration urbanistique ;
- le suivi vers les concessionnaires des informations et formations relatives à l'environnement;
- l'intégration de clauses dans les nouveaux contrats de concession portant sur :

- o l'interdiction formelle de l'utilisation de pesticides et sur l'obligation de gestion des activités dans les zones portuaires afin d'éviter tout risque de pollution ;
- o le choix des plantations d'essences présentant les caractéristiques d'origine indigène et feuillues ;
- o la gestion des essences invasives (Berce du Caucase, Renouée du Japon, ...).

8 Focus on ... les bateliers

Un tout grand merci aux bateliers sans qui tous les tonnages réalisés au cours de l'année 2020 n'auraient pu transiter par la voie d'eau lors des 2585 voyages de leurs bateaux



L'Avarus au départ de Lustin Photo : Ann-Françoise Wiame

AB Alio, Acheloos, Acquila 2, Adélaïde, Adato, Adelaar, Adelheid, Adriana, Agamemnon, Alabama, Albatros, Alcatraz, Aletta, Alida, Alkimos, Allegonda, Almi, Altero, Alyron, Amantis, Amarige, Amazone, Amento, Amigo, Amistade, Amore, Amphiro, Ancolia, Andromeda, Ankerpoort 2, Ankolia, Antares, Antonia, Antverpia(s), Aqua Fortem, Aqua Ventus Aquila, Archimedes, Arnica, Arta, Aruba, Arwen, Asdeta, Asintha, Astrid, Atalanta, Avaro, Avarus, Ave Maria, Avontuur, Axioma, Banco(s), Baraka, battennoord, Beaufort, Bellini, Ben Nevis, Beneficio, Bengus, Big Dil, Black Rose, Boadicea, Bonafide, Bonanza(s), Bonaventura, Bonito, Brava, Breeze, Bremanger, Brizo, Brutus, Cadensia, Caldiris, Calista, Calisthea, Calypso, Canada, Caracas, Carmen, Casablanca, Cascade, Catania, Catharine, Challenger, Charles Eugène, Cheeta, Cheyenne, Chila, Communitas, Con Zelo, Concession, Confiant, Confide, Contessa, Corsica, Cortina, Courage, Cuba, Cupido, Cupidon, Dabricy, Dageraad, Daily, Daytona, De Beijer, Defacto, Dego, Denzo, Deo Duce, Deo Favente, Deo Volente, Dependant, Desciete, Desejo,, Desire, Deviant, Dhechelle, Diamond, Diantho, Diomedea, Disponible, Dominic, Dranaco, DreamBoat, Driving Expedition, Dufrance, Dune, Duplus, Duvo, Dythar, Earthquake, Edelweiss, Elan, Elba, Elisa, Elly, Emerald, Engelina, Enterprise, Equitable, Erna 2, Escalada, Esperanza, Estancia, Esther, Exaudi, Expanded, Expecto, Experience, Faraday, Ferox, Festine Verde, Fides, Fiducie, Figaro, Fighter, Filos, Flamingo, Flora, Florence, Floriala, Forza, Fox, Franca, Futura, Galahad, Geja-S, Geronimus, Ginard, Giselle, GMS Limbo, Godefrieda, Gouwediep, Grâce de Dieu, Gratias, Grato, Gravendeel, Gravenhage, Gravenland, Gravenmoer, Gravenpolde, Gravenvoere, Gravenwezel, Gravenzande, Grebbe, Grefo, Grenada, Guna, Gusida, Gwenn, Gwendolina, Hadassa, Hamaritha, Hannibal, Harja, Harmonie, Hasta la Vista, Havemo, Helena, Hellboy, Hendrik, Hendrika, Henja, Henosa, Hollare, Houtland, HumaDivi, Hydra, Ibiza, Imatra, Imperieux, Inconstant, Indigo 2, Induma, Inemar, Internos, Inti, Isajah, Isala, Isandra, Jaguar, Jaldi, Jamaica, Jannette, Jannie, Java, Javita, Jericho, Jero-D, Joel, Johannes, Jolien, Jozina, Kansas City, Kantara, Karel Doorman, Kedys, Kenavo, Kenyro, Kevin, Kirsten, Kon Tiki, Kreta, Kydonia, La Fosca, La Matenz, La Paix, La Providence, Labora, Laborieux, Laco(s), Lady Night, Lafurka, Lan Bao Hai, Lana Calista, , Le Meribel, Leanne, Lehar, Leonore, Let's go, Lia, Lian, Lierdam, Limenas, Lineke, Linguenda, Littoral, Loana Calista, Lorena, Lotus, Luxor, Lydia, Maasbommel, Maasbracht, Maasbree, Maasdam, Maashees, Maasland, Maaslsuis, Maaspoort, Maasrunner, Macte Animo, Magdalena, Makimbo, Mallorca, Malta, Manhattan, Manthanïque S, Maranta, Maravilla, Marcari, Marcelino, Maresdy, Maria B, Marianna, Marie Jeanet, Marie Louise, Marieke, Marina, Marinier, Marisdy, Marita, Maritiem, Marjolein, Marlesi, Marlies H, Martcilino, Martina, Mathia, Mattanza, Mauna Kea, Maya, Meandro, Mentor, Merenzo, Merrimack, Mi Barco, Mi Deseo, Miamaux, Mila, Mira Auratus, Mirjam, Misonda, Mo Deseo, Monacor, Mordicus, Morenzo, Mosa 1, MS AB Alio, MS Aspasia, MS Banzai, MS Breeze, MS Combination, MS Dythar, MS Karel Doorman, MS La Furka, MS Marie Louise, MS Silex, MS Transaction, MS Uranyum, MS Ventum, Mustang, Mylla, Nancy, Nassau, Naxos, Nebraska, Neophyte, Nomadis, Notec, Noumea, Nova, Novare, Novateur, Nowen Nueva Vida, Olako, Oli-Chris, Optenda Nobis, Orange, Orca, Organza, Orient, Orissa, Padua, Paloma, Pandora, Panta Rhei, Papillon, Patvera, Paul Delvaux, Pauline, Petite Fleur, Picardie, Pikkolo, Pink, Play Boy, Porter, Poseidon, Present, Pridentia, Primera, Pro Rata, Pro Veritate, Provocacio, Pur-Sang, Qudajo, Quenya, Quinto, Rapido, Rapido, Redoutable, Remacum, RES Nova, Revenge, Rex Rheni, Rijmos, Rik, Rodeur, Rodort 8, Roma, Romania G, Ronny, Rosalie, Rosalinde, Rotterdam 51, Rumandi, Ruppeldam, Rustica, Ruyter, Saba, Sabrina, Saflo, Sailing Home, Sainte Rita, Salamandra, Salve, Samarinda, Sammi, Samoon, Sanitas, Santa Katarina, Santiago, Santina, Saphir, Savio, Sayonara, Scaldis, Scavuit, Scheldepoort, Schoon, Seinpost, Selonia, Sentinela, Serena, Serfra, Sesanda, Shelendo, Sherpa, Silex, Simcha, Sinead, Sirius, Sirocco, Ski, Solare, Solist, Solutio, Sonja, Soraya, Sownent, Sperate, Spes Nova, Spontaan, St Goar, Stanley, Star Flyer, Steendam, Stentor, Stevilla, Sueno, Sumatra, Swette, Sympathie, Syndikus, Tabigha, Tadorna, Tampico, Tarkana, Taro, Tatiana, Tempo, Tempore, Tenax, Tervant, Tesco(s), The An 14, Tima, Torazo, Tordera, Tornado, Tortuga, Undine, Uranyum, Ursula, Useldiep, Ushuaia, Vagrant, Valerio, Valiant, Veerdam, Velusia,, Venezuela, Ventum, Vera, Veronieke, Vertrouwen, Vesper, Victus, Vios, Vita Nova, Vita Nova, Vitador, Vivo, Volans, Volante, Vuelta, Wanderer, Wantij, Warrior, Westeind, Wijljaco, Wilhelmina, Wilina, Wiliaco, Wiljete, Willem, Willem Jr, Willy, Wodara, Yaris, Yellow, Zagor, Zeeland, Zugersee, Zuideinde, Swarte Water et Zwindam.



HellBoy, Sambre au niveau de Flawinne, mai 2021 Photo : André Bertrand